



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0511 du 02/01/2017

Délégation de signature du 2 janvier 2017

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION NATIONALE DES VERIFICATIONS DE SITUATIONS FISCALES

Direction nationale des vérifications de situations fiscales

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal –
Conciliateur et conciliateur adjoint.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-16-0745 du 28/11/2016

L'administrateur général des finances publiques, chargé de la direction nationale des vérifications de situations fiscales ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 2 janvier 2017 désignant Madame Nadia GABSI conciliatrice fiscale et Monsieur Michel GODERE conciliateur fiscal adjoint.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Nadia GABSI, administratrice des finances publiques, conciliatrice fiscale et à Monsieur Michel GODERE, administrateur des finances publiques adjoint, conciliateur fiscal adjoint, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service de la direction dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement.

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

ALEXANDRE GARDETTE

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756